

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

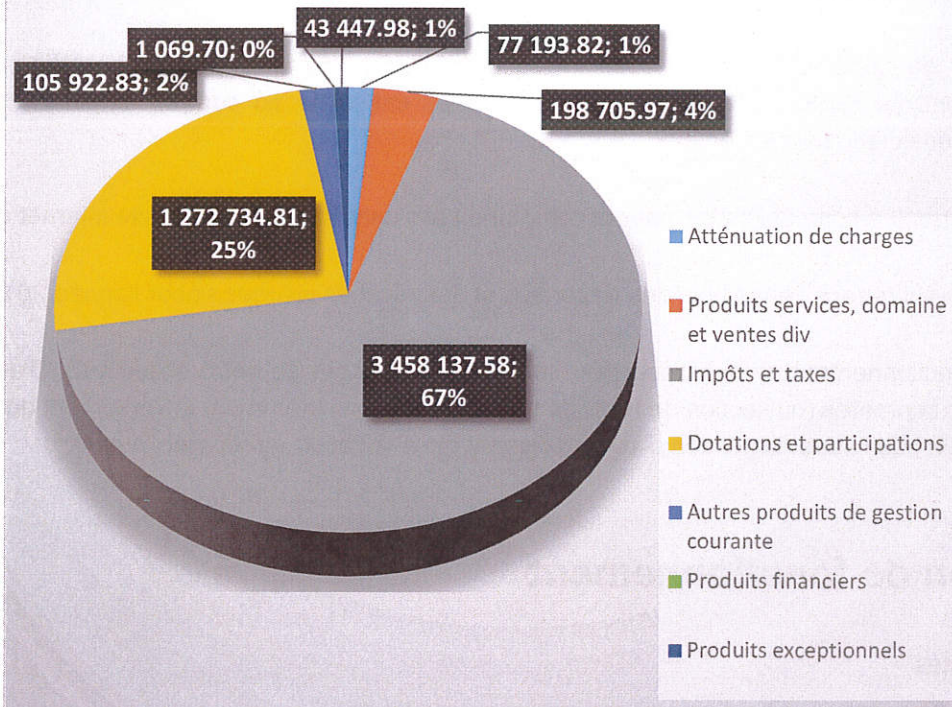
Pour notre commune :

#### - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

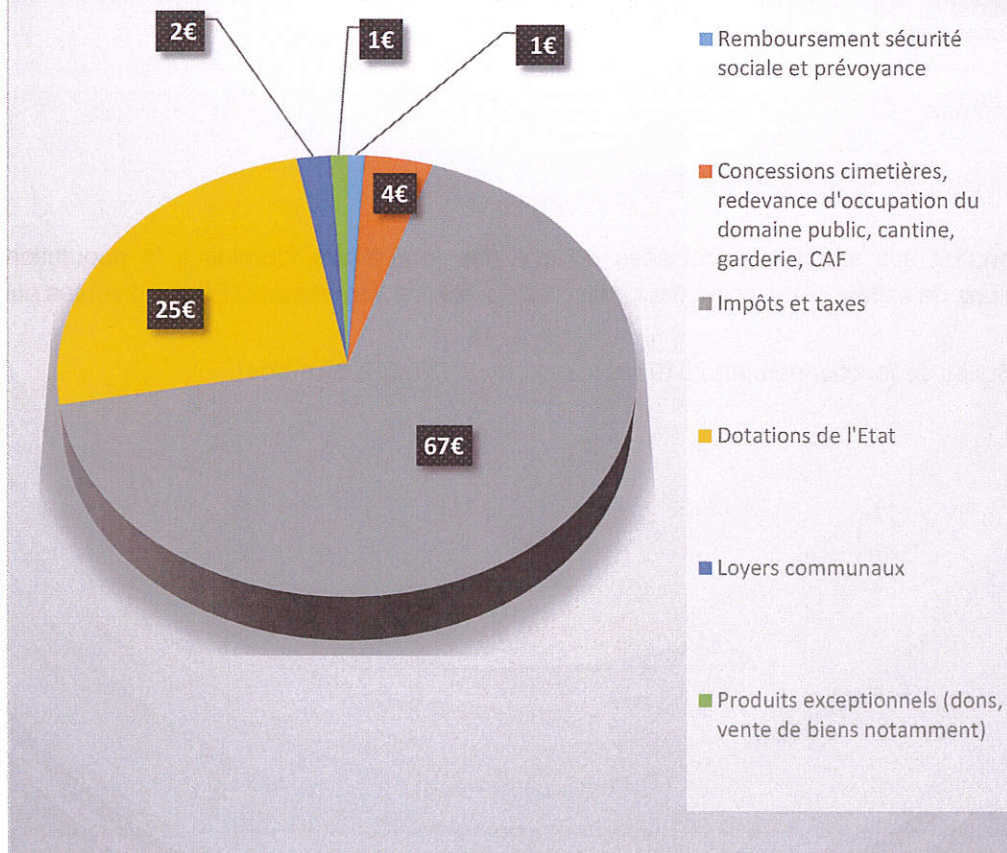
Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 représentent 5 157 212,69 euros.

## Recettes fonctionnement 2019



## Sur 100 euros de recettes de fonctionnement

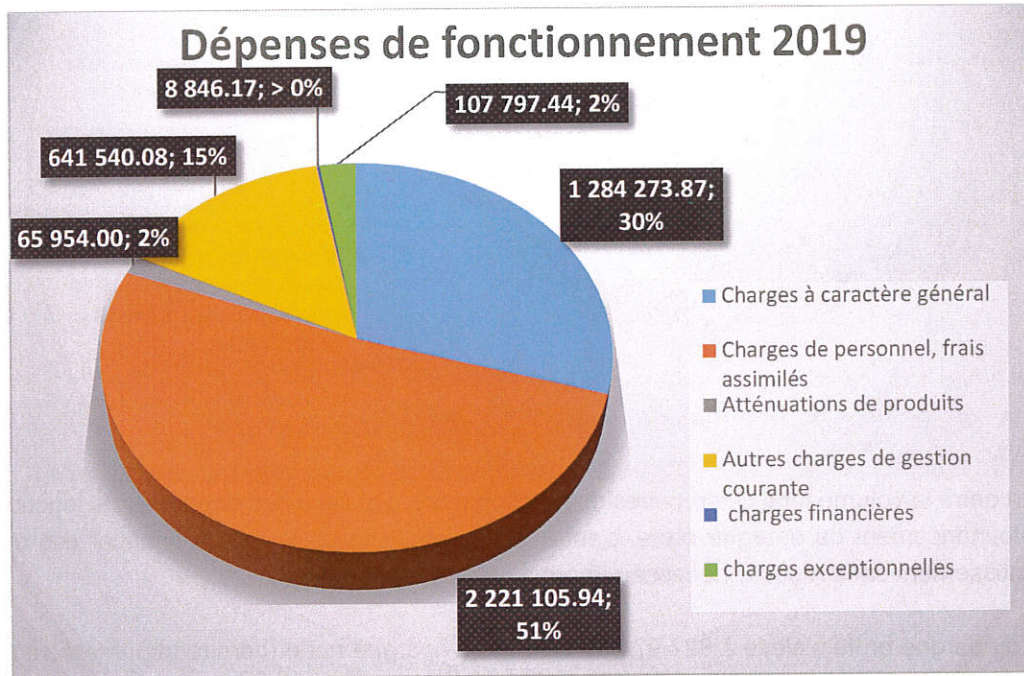


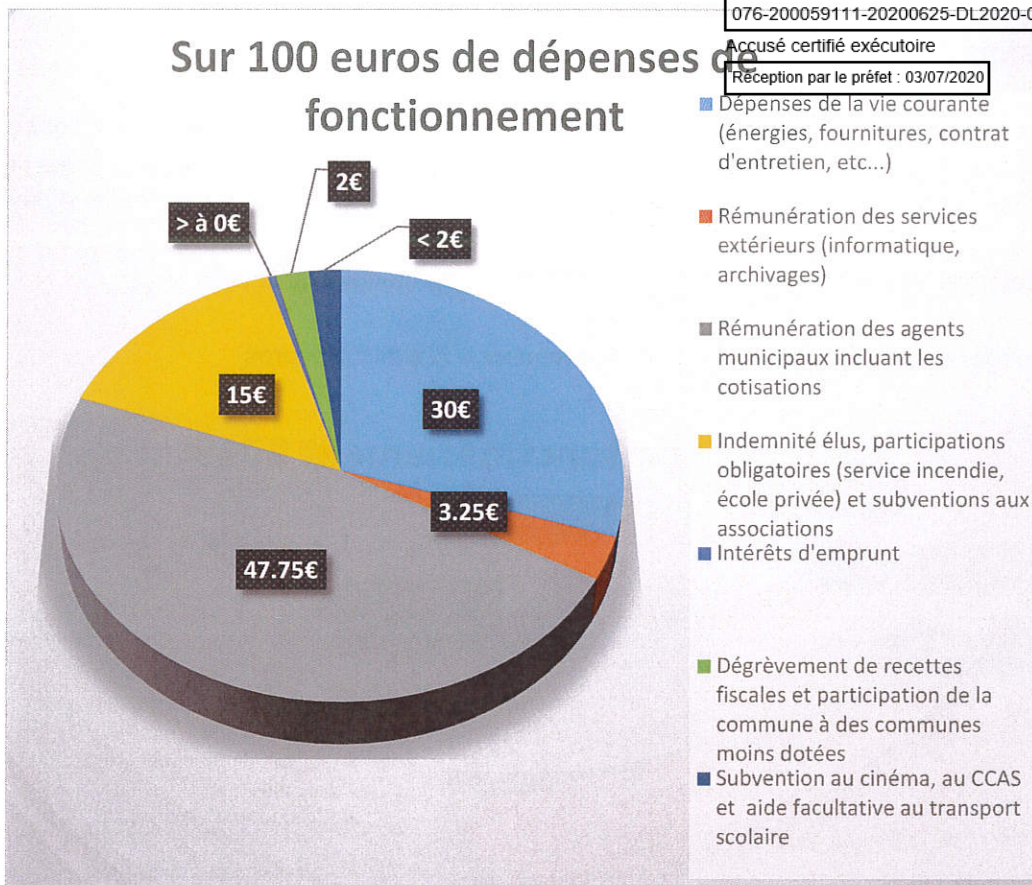
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 4 329 517.50 euros





Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2019, cette épargne brute s'élève à 827 974,69 € soit une épargne nette (hors remboursement du capital de l'emprunt contracté sur le gymnase s'élevant à 38 084,53) de 789 610,66 euros. Cela signifie que la capacité de désendettement de la commune de Rives-en-Seine est de 0,57 année. Autrement dit, si la commune consacrait la totalité de son épargne brute, elle rembourserait sa dette en moins de 7 mois.

Grâce à la commune nouvelle, la dotation globale forfaitaire (DGF) encaissée par la Commune s'est maintenue à 761 847 euros entre 2016 et à 2018 alors qu'elle diminuait pour les autres communes. Elle a baissé en 2019 à hauteur de 729 476 euros dans la mesure où la commune était dans sa quatrième année d'existence. En effet, l'exonération à la contribution au redressement des finances publiques consentie aux communes nouvelles qui était prévue par le pacte financier de stabilité en 2014 ne valait que pour 3 ans à compter de la création de la commune nouvelle.

#### DGF

2016 : 761 847 €

2017 : 761 847 €

2018 : 761 847 €

2019 : 729 476 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant total pour 2019) :  
2019 : 2 035 857 €  
Les dotations versées par l'Etat (DGF + DSR + DCRTP)
- 2019 : 801 679 euros
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :  
2017 : 195 836.78 €

2018 : 204 352.37 €

2019 : 198 705.97 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200059111-20200625-DL2020-031-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 284 273.87	Excédent brut reporté	0
Dépenses de personnel	2 221 105.94	Recettes des services	198 705.97
Autres dépenses de gestion courante	641 540.08	Impôts et taxes	3 458 137.58
Dépenses financières	8 846.17	Dotations et participations	1 272 734.81
Dépenses exceptionnelles	107 797.44	Autres recettes de gestion courante	105 922.83
Autres dépenses	65 954	Recettes exceptionnelles	43 447.98
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	1 069.70
Total dépenses réelles	4 329 517.50	Autres recettes	77 193.82
Charges (écritures d'ordre entre sections)	195 888.37	Total recettes réelles	5 157 212.69
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 066.42
Total général	4 525 405.87	Total général	5 158 279.11

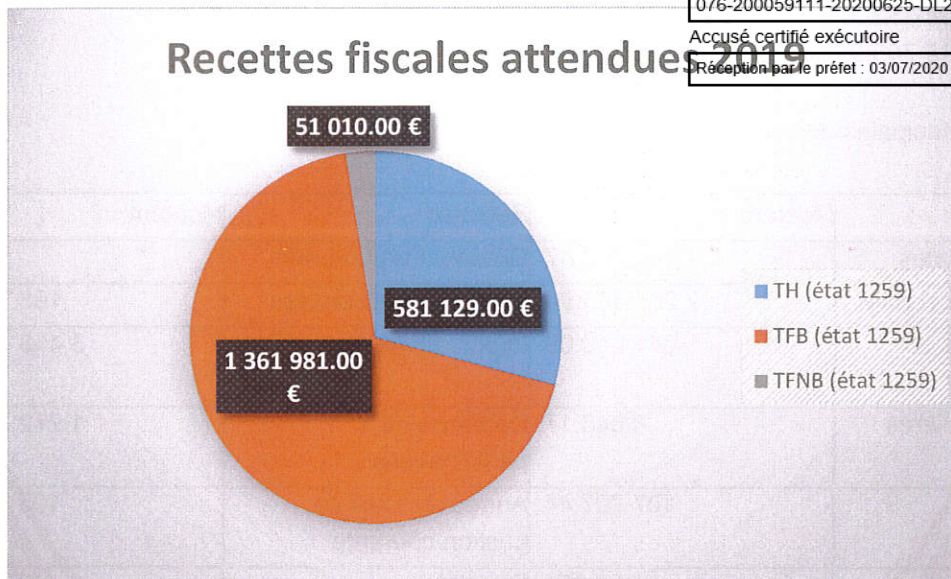
L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation (TH) : 14.31 %
  - Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 28.88 %
  - Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 41.88 %
  
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0

Le produit de la fiscalité locale réellement perçu en 2019 s'élève à 2 035 857.00 € contre 1 994 120 € de recettes attendues.



#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 801 679 €.

DGF : 729 476 €.

DSR : 49 189 €

DCRTP : 23 014 €

## II. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	65 769.34	Excédent de fonctionnement capitalisés	
Remboursement d'emprunts	38 084.53	FCTVA	485 685.57
Travaux de bâtiments (à lister)	2 548 593.19	Mise en réserves	
Travaux de voirie (à lister)	775 133.98	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	30 940.73	Taxe aménagement	58 011.82
Autres dépenses	1 823 822.04	subventions	2 966 060.66
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 066.42	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	195 888.37
Total général	5 283 410.23	Total général	3 705 646.42

c) Les principaux projets de l'année 2019 étaient les suivants :

- Construction d'un gymnase ;
- Aménagements du centre-bourg de Saint-Wandrille-Rançon ;
- Acquisition des Maisons de la Croix Dussault menacées par la falaise à Villequier ;
- Restauration des toitures des écoles Prévert et Tourterelles ;
- Eglise de Villequier ;
- Chapelles de Barre Y Va.

d) Les subventions d'investissements encaissées :

- de l'Etat : Maisons de la Croix Dussault menacées par la falaise à Villequier + construction d'un gymnase + église de Villequier ;
- de la Région : construction d'un gymnase ;
- du Département : construction d'un gymnase + chapelle de Barre Y Va + église de Villequier ;
- Autres : néant.

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

\* Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1025 €;

\* Produit des impositions directes/population : 482 € ;

\* Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 221 € ;

b) Etat de la dette

Emprunt ville de Caudebec-en-Caux (huissierie écoles Tourterelles)

80 000 euros sur 118 mois / taux variable 0,09 %

Capital restant dû au 30/12/2019 : 0 €

Durée de vie résiduelle : 0 an.

Emprunt RES Gymnase :

500 000 euros sur 180 mois / taux fixe à 1,44 %

Capital restant dû au 31/12/2019 : 475 915,47 €

Durée de vie résiduelle : 14 ans.

**DETTE PAR HABITANT**

Au 31/12/2019, la dette par habitant est de 109 euros (contre 120 au 31/12/2018) quand la moyenne d'une commune de même strate est de 823 euros par habitant au 31/12/2018 (Source Etudes Territoires et Finances 2019, AMF banque Postale). Rives-en-Seine est donc quasiment 8 fois moins endettée en moyenne qu'une commune de même strate. Ceci résulte du fait que la commune n'investit qu'après une recherche importante de subventions et compte donc principalement sur ses recettes d'investissements et son autofinancement plutôt que sur la dette.

**BUDGETS ANNEXES****BUDGET ANNEXE : CINEMA LE PARIS**

Les résultats indiquent :

**Section de fonctionnement :**

Montant total des DEPENSES :	+ 151 975.20 €
Montant total des RECETTES :	+ 151 975.20 €

**Section d'investissement :**

Montant total des DEPENSES :	+ 74 694.60 €
Montant total des RECETTES :	+ 74 694.60 €

Excédent d'investissement :	0 €
Déficit d'investissement reporté :	0 €

Au budget annexe du Cinéma Le Paris (budget présenté en hors taxe), les crédits permettant d'équilibrer son budget 2019 se sont élevés à la somme de 70 953.21 € en fonctionnement contre 59 000,40 euros en 2018 (compte 67441) et à 30 230.35 euros en investissement (compte 2041642) contre 22 671,47 euros en 2018.

**BUDGET ANNEXE : CABINETS MEDICAUX**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce budget a été créé pour individualiser les opérations (dépenses et recettes) relatives à la location des cabinets médicaux :

- Loyers dus par la Ville à LOGEAL propriétaire des biens,
- Loyers encaissés par la Ville auprès des médecins (dans le cadre de baux professionnels),
- Frais divers (fluides, frais d'actes, ...).

Avec le décès de l'ancien kinésithérapeute et malgré l'occupation d'une partie des locaux par une autre kinésithérapeute et récemment d'un infirmier, le budget des cabinets connaît un déficit de fonctionnement qu'une subvention de la commune vient couvrir.

**Section de fonctionnement :**

Montant total des DEPENSES :	+ 50 242.95 €
Montant total des RECETTES :	+ 56 044.29 €
Déficit de fonctionnement 2018 :	- 5 801.34 €
Excédent de fonctionnement reporté :	+ 5 801.34 €
<b>Solde de fonctionnement :</b>	<b>0 €</b>

**BUDGET ANNEXE : FRICHES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune de Rives-en-Seine a créé un budget annexe FRICHES URBAINES. Le compte administratif 2019 devrait indiquer les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Montant total des DEPENSES :	+ 844.00 €
Montant total des RECETTES :	+ 844.00 €
Excédent de fonctionnement 2018 :	+ 440,00 €
<b>Déficit de fonctionnement reporté :</b>	<b>- 440,00 €</b>

**Section d'investissement :**

Montant total des DEPENSES :	+ 2 250.00 €
Montant total des RECETTES :	+ 2 250.00 €
Solde d'investissement :	0 €
<b>Solde d'investissement reporté :</b>	<b>0 €</b>

Le compte administratif budget annexe FRICHES URBAINES retrace les opérations réelles et d'ordre relatives à la valorisation des terrains des friches BIG-MAT, les participations aux travaux de dépollution et de démolition versées à l'E.P.F. Normandie et l'étude relative au devenir de la friche FIDUCIAL.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Rives-En-Seine le 25 Juin 2020

Le Maire,

Bastien CORITON

*Bastien Coriton*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200059111-20200625-DL2020-031-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

